

FPMA EPS du 12 juin 2018 Déclaration liminaire du SNEP-FSU

En décidant de diminuer le nombre de places offertes aux concours de recrutement (-170 postes pour le CAPEPS externe), le gouvernement fait le choix délibéré de la dégradation des conditions d'emploi. Cela se traduit dans notre académie par un calibrage trop faible. Résultat : pour maintenir la couverture des postes en établissement, c'est le potentiel de titulaires sur zone de remplacement qui servira de variable d'ajustement. Ce sont au final 11 postes qui vont manquer, dégradant ainsi la continuité du service public déjà compliquée dans bien des zones de notre académie.

Combien de jeunes collègues seront aujourd'hui affectés à la suite d'une procédure dite d'extension de leurs vœux mais auraient pu obtenir satisfaction si tous ces supports sur zone de remplacement n'avaient été bloqués ? Combien de leurs camarades de promotion recalés au CAPEPS seront tout de même embauchés l'an prochain mais à titre précaire ?

Non : l'EPS ne peut être considérée comme discipline excédentaire !

Nous demandons aujourd'hui à notre ministère par votre intermédiaire d'augmenter les recrutements à la hauteur des besoins réels de notre discipline que nous estimons au plan national à 1500.

Ensuite, en rendant public voilà quelques semaines le document de travail visant à « définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique » le gouvernement annonce la couleur pour l'avenir : mettre à mal le dialogue social. Vouloir limiter le rôle des CAP aux seuls cas de recours met en évidence une conception bien réductrice du dialogue social. Le SNEP-FSU réaffirme aujourd'hui avec force son attachement à un modèle de gestion des carrières de la FPE basé sur le paritarisme. Loin d'un hypothétique modèle co-gestionnaire, il est un d'abord moyen d'associer les personnels, par leurs représentants, à une administration autour d'un dialogue social. Ambitieux, efficace, vigilant, sans concession : il reste toujours emprunt du respect mutuel que nous connaissons dans notre académie. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier les services du rectorat pour la qualité de leur travail. Chacun agit, dans son rôle, en faveur d'une gestion éclairée des différents moments des carrières de nos collègues et ce dès leur première affectation.

Reims, le 12 juin 2018.